

RCS : NIMES  
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00386  
Numéro SIREN : 377 684 709  
Nom ou dénomination : AB AMBULANCE TAXI LA CHARTREUSE

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2021 sous le numéro de dépôt A2021/009009

***Serge ICARDI***

***Commissaire aux comptes***

**252 avenue du Mont Ventoux**

**84450 JONQUERETTES**

***AB AMBULANCES TAXI DE LA CHARTREUSE***

**SARL au capital de 15.000 €**

**Siège social :  
9 rue des Alizés  
30133 LES ANGLES**

**RCS NIMES 377 684 709**

**Rapport du commissaire à la transformation**

**sur la transformation de la SARL**

**AB AMBULANCES DE LA CHARTREUSE**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

### **SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL AB AMBULANCES TAXI DE LA CHARTREUSE en SAS AB AMBULANCES TAXI DE LA CHARTREUSE**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions des articles L. 224-3 et 223-43 du code de commerce, par décision de la gérance, en date du 6 juillet 2021, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés, et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social, le rapport est établi également sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la compagnie nationale des commissaires aux comptes.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels au 31 décembre 2020, et la date de mon rapport.

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas de ma part d'observations particulières.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Ces normes requièrent également la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Jonquerettes,  
Le 27 Juillet 2021

**Le commissaire à la transformation**  
**Serge ICARDI**

